

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JANVIER 2021 A 16H00

**Étaient présents :** M. RIBOULET Gilbert, M. TAMBOURIN Pierre, Mme GENIO Ghislaine, M. BLANC Michel, Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène, M. MEHEUT André, M. BACCI Jean, M. GENIO Giovanni.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. HERRIOU Jean-Pierre (Pouvoir à M. BACCI Jean), Mme RASPAIL Elisabeth (Pouvoir à Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène), Mme NAVILLOD Frédérique (Pouvoir à Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène).

**Secrétaire de séance :** M. TAMBOURIN Pierre

**Date de la convocation :** VENDREDI 15 JANVIER 2021

Quorum atteint.

Début de la séance : 16H00

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent du 10 décembre 2020.

### DELIBERATIONS

#### **1) Election d'un nouvel adjoint au Maire pour donner suite à une démission**

Après la démission de Mme GENIO Ghislaine de son poste d'adjoint. Le maire propose, comme la loi le permet, de faire monter les élus dans le tableau. De ce fait, Marie-Hélène BLANC-CATENACCI est proposée au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Un vote à bulletin secret donne 11 voix sur 11 votants en faveur de Marie-Hélène BLANC-CATENACCI qui est donc élue au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

#### **2) Versement des indemnités de fonctions au Maire : Modification du taux**

Conformément aux engagements pris précédemment, le maire propose de revenir en 2021 au taux maximal pour les indemnités du maire à hauteur de 25.5% (au lieu de 17%).

Approbation à l'unanimité.

#### **3) Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire : Modification du taux**

De la même façon, il est proposé de revenir en 2021 au taux maximal pour les indemnités des adjoints ayant délégation soit 9.9% (au lieu de 6.6%).

Approbation à l'unanimité.

#### **4) Tarif 2021 de l'eau de la source des Gypières**

La trésorerie de Barjols a demandé que le tarif de l'eau des Gypières soit établi avec une TVA. Après discussion le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- Abonnement semestriel :	31,28€ HT TVA (5.5%) : 1.72	TTC : 33 €
- Prix du m3 :	0.79€ HT TVA (5.5%) : 0.04	TTC : 0,83 €

Approbation à l'unanimité.

#### **5) Participation aux séjours de vacances et scolaires, frais de cantine et transports scolaires**

A l'unanimité, les conseillers décident d'accorder une subvention de 250 € par enfant et par année civile.

### **6) Aliénation d'un immeuble communal : gîte « Le Campanile »**

Ce gîte d'une surface de 56 m<sup>2</sup> est situé 3 rue de la Calade. Deux clients de nos gîtes communaux se sont portés acquéreurs du gîte. Trois agences immobilières ont été consultées pour estimer la valeur du bien. Le choix s'est porté sur l'agence ORPI (Aups) qui propose le bien au prix de 110 000 € incluant meubles, vaisselles et équipement ménager. Les frais d'agence seront à la charge de la commune, les frais d'actes à la charge des acquéreurs.

Une clause concernant le bruit du campanile sera ajoutée par le notaire afin que l'acheteur ait pleinement connaissance de la possible nuisance auditive avant de signer.

Approbation à l'unanimité.

### **7) Vente immeuble Le Rosier à Mme KELLER : servitude d'assainissement**

Une servitude d'assainissement existe sur la partie Est du bien nommé gîte « Le Rosier » situé aux Aires qui doit être vendu à Mme KELLER Isabelle. Elle n'a pu être dévotée, elle restera donc en l'état.

En revanche le réseau d'eau potable a été dévié sur la partie publique, ce qui implique la reprise de branchements de trois parcelles prises en charge par la commune.

Approbation à l'unanimité.

### **8) Concours du receveur municipal**

Proposition est faite au conseil municipal d'accorder à Monsieur Jean-François COMBLE, receveur municipal, l'indemnité de rédaction des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

Approbation à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Carraires :

- 1) Monsieur SAINT GIRON souhaite récupérer une carraire qui n'appartient pas à la commune. Nous demanderons une étude auprès des domaines. Monsieur SAINT GIRON s'occupe de faire établir l'arpentage du terrain.
- 2) Le Calalou souhaite récupérer une carraire afin de pouvoir se protéger des sangliers. Il est proposé de leur établir un bail emphytéotique pour un euro symbolique.

### Antenne Free mobile :

Une action en justice est en cours afin d'éviter l'implantation d'une antenne de 20 à 25 m de la société Free à un endroit qui pénalise énormément le paysage et le village de Moissac.

### Révision du plan local d'urbanisme (PLU) :

Une révision du PLU est planifiée pour 2022 afin de mettre entre-autre en réserve un terrain près de la future STEP.

### Dégât des eaux « La Forge » :

Marie-Hélène BLANC-CATENACCI signale un dégât des eaux dans le gîte « La Forge » avec présence de champignons. Une VMC sera installée.

**Fin de la séance à 17H00**